

VILLE
DE

CUSTINES



54670

Custines, le 12 décembre 2016

Mme le Maire de et à
54670 – CUSTINES

à

L'ensemble des familles inscrites au service
Enfance/Jeunesse

Nos Réf.: RH/PS/MVP/KAB/N°549
Objet : Restauration scolaire
PJ : Règlement Intérieur restauration

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de sa compétence « Restauration-Nutrition », la Communauté de Commune du Bassin de Pompey a fait le choix de reprendre, à compter du 1^{er} janvier 2017, la gestion de la restauration.

La rentrée de janvier 2017 sera également marquée par le lancement d'un nouvel outil numérique de proximité. En effet, le Bassin de Pompey a souhaité faciliter les démarches des parents en dématérialisant les inscriptions à la restauration et aux activités périscolaires et extrascolaires.

Ce service vous permettra :

- D'inscrire vos enfants aux différents temps d'accueils.
- D'autoriser le paiement en ligne des factures par l'intermédiaire d'une solution totalement sécurisée.
- De limiter vos déplacements en mairie, grâce à cet outil numérique, disponible 24h / 24h.
- De disposer d'un support d'information pratique et rapide pour toute question relative à la jeunesse, aux animations, aux menus de la restauration en plus du site internet de la commune.

Le portail familles sera accessible via Internet dès le 06 janvier prochain pour les inscriptions du mois de février 2017 et les suivants, sous réserve que la famille communique ou ait communiqué son adresse mail au service Enfance/Jeunesse.

Les identifiants et mots de passe seront transmis par mail aux familles qui après validation pourront effectuer leurs réservations sur le site :

bassinpompey.portail-familles.net

Si vous n'avez pas d'accès à internet ou si vous rencontrez des difficultés d'utilisation de ce portail, le service Enfance /Jeunesse de la commune de Custines se tiendra à votre disposition pour toutes inscriptions ou modifications :

- Le mardi de 13h30 à 18h30

Téléphone : 03 83 49 34 36 - Télécopie : 03 83 24 74 67
mairie@ville-custines.com

- Nota : la mairie fermant à 17h00, merci de sonner entre 17h00 et 18h30
- Le mercredi de 13h30 à 17h00
 - Le jeudi de 8h30 à 12h00
 - Ou par mail : inscription.custines@gmail.com

ATTENTION :

Toutes inscriptions, annulations ou réservations devront être effectuées avant le jeudi 12h, de la semaine précédente. Aucune modification ou inscription ne sera prise par téléphone.

En cas d'absence, non signalée dans les temps (maladie, événement familial subit...), le repas ne sera pas facturé sous réserve d'avoir fourni un justificatif écrit (attestation employeur...) dans les 48 heures suivantes.

Facturation / Tarification :

- A partir du 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey assurera la facturation de la restauration scolaire mais également celle des services péri et extra scolaires pour les communes.
- Jusqu'au 25 août 2017, les tarifs appliqués sont ceux donnés à la rentrée scolaire (il n'y a pas de changement).
- A partir de septembre 2017, les tarifs appliqués seront étalés sur 6 tranches de Quotient Familial, afin d'adapter au mieux le coût des repas en fonction des revenus de la famille. Ces tarifs seront remis avec le dossier d'inscription en fin d'année scolaire.

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, nos salutations.

L'Adjointe à la vie
scolaire et périscolaire


P. SCHNEIDER



Le Maire


R. HENRY